

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2011 A 18H30**

L'an deux mille onze et le vingt-neuf avril à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents : Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Guillaume THORAVALE, Pascal MARTIN, Frédéric LE GUEN, Monsieur Pascal BOULVARD ; Mesdames Pascale LE YAN, Delphine OLLIVIER, Elise MOISAN, Françoise KERYER.

Absents excusés : Madame Muriel GAUTIER donnant pouvoir à Madame Delphine OLLIVIER.

Autre personne présente : Monsieur Christian DELVAL, Trésorier Principal de la Trésorerie de Guingamp.

Le Maire ouvre la séance à 18H30.

1. Vote du compte de gestion.

Monsieur Christian DELVAL, Trésorier Principal de la Trésorerie de Guingamp, fait une présentation des données économiques de la commune et présente le compte de gestion 2010.

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion 2010 de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée approuve le Compte de Gestion Présenté par Monsieur DELVAL.

2. Vote du Compte Administratif.

Le compte administratif de la commune est présenté au Conseil Municipal.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	211 347,50 euros	247 842,50 euros
Investissement	112 203,50 euros	126 624,05 euros

REPORT DE L'EXERCICE N-1		
SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0	0
Investissement	23 212,69 euros	0

La Commune présente un déficit d'investissement de 8792,74 euros et un résultat positif de fonctionnement de 36 495, euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée approuve le Compte Administratif 2010 de la Commune et prononce le Compte Administratif 2010 conforme au Compte de Gestion.

3. Affectation des résultats.

Le Conseil Municipal, constate qu'au vu du compte administratif de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 36.495,12 euros et un déficit d'investissement de 8.792,14 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée décide d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement la somme de 36.495,12 euros et de reporter le déficit d'investissement, soit la somme de 8.792,14 euros, au D001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement.

4. Restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, constate qu'au vu de l'exercice 2010, qu'en section d'investissement il reste des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, et des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titre de recettes.

Détail des restes à réaliser en section d'investissement :

N° des opérations	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
36	Création d'un document d'urbanisme	4 890,40 euros	
37	Rénovation bâtiment Mairie	2 351,34 euros	
38	Aménagement du Bourg	2 069,50 euros	
16	Emprunts et dettes assimilées		50 000,00 euros
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 311,24 euros	50 000,00 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée décide de reporter en restes à réaliser en dépense d'investissement la somme de 9.311,24 euros et de reporter en restes à réaliser en recette d'investissement l'emprunt prévu au budget 2010 de 50.000,00 euros qui a été contracté en fin d'année mais qui n'a pas été débloqué en 2010.

5. Vote des taux d'imposition.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à une augmentation éventuelle des taux d'imposition. En effet, la Commune va continuer d'investir dans des travaux sur les bâtiments publics accessibles à toute la population, notamment par la construction d'un préau à l'école et de nouveaux aménagements à l'espace socioculturel.

Le Conseil étudie une proposition de vote de taux en augmentant de 1%, les taux seraient donc les suivants :

	Taux de référence de 2010	Nouveaux taux votés
Taxe d'habitation	16,40	16,56
Taxe foncière (bâti)	21,44	21,65
Taxe foncière (non bâti)	93,46	94,39

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée décide d'augmenter de 1% les taux de contributions directes et de voter les nouveaux taux de contribution directe de la manière suivante :

	Nouveaux taux votés
Taxe d'habitation	16,56
Taxe foncière (bâti)	21,65
Taxe foncière (non bâti)	94,39

6. Budget primitif 2011.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ses propositions pour le budget primitif 2011 qui s'équilibre de la façon suivante :

- 257.426,40 euros en Fonctionnement,
- 157.717,59 euros en Investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée approuve le budget primitif 2011.

7. Questions et informations diverses.

A. Modification des statuts de Leff Communauté – extension des compétences.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans son courrier du 1^{er} mars 2011, la Communauté de commune du Leff, lors de la séance du mardi 22 février 2011, a étendu son champ de compétences au titre des autres compétences à ENFANCE-JEUNESSE concernant les actions et les projets des Jeunes de 3 à 14 ans par l'organisation de CLSH et des jeunes 12 à 17 ans.

Elle a donc modifié la rédaction des statuts de la Communauté de communes au titre des autres compétences comme suit :

ENFANCE ET JEUNESSE

- De la petite enfance pour les 0 à 3 ans par le Multi-accueil et le RAPM
- Des jeunes de 3 à 14 ans par l'organisation du CLSH
- Des jeunes de 12 à 17 ans,

et a décidé de soumettre cette modification des compétences aux conseils municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2011 modifiant les statuts de « Le Leff Communauté » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée accepte l'extension des compétences de la Communauté de Communes, au titre des autres compétences à :

ENFANCE-JEUNESSE : Actions et projets en direction :

- des Jeunes de 3 à 14 ans par l'organisation de CLSH
- des jeunes 12 à 17 ans.

Et modifie la rédaction des statuts de la Communauté de communes au titre des autres compétences comme suit :

III AUTRES COMPETENCES :

ENFANCE ET JEUNESSE

De la petite enfance pour les 0 à 3 ans par le Multi-accueil et le RAPM

Des jeunes de 3 à 14 ans par l'organisation du CLSH

Des jeunes de 12 à 17 ans,

B. Demande de subvention.

Monsieur le Maire présente le courrier du 1^{er} mars 2011 du Comice agricole du Canton de Plouagat qui sollicite auprès de la commune une subvention qui s'élève à trente centimes d'euros par habitant.

Monsieur Guy MOISAN fait remarquer que l'année dernière, la commune avait réglé deux fois le montant de la subvention sollicité car Saint Péver était la commune d'accueil du Comice.

La population légale municipale de Saint Péver en 2008 et entrant en vigueur au 1er janvier 2011 est de 357 habitants. Le montant de la subvention s'élève donc à 107,10 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée accorde une subvention de 107,10 euros au Comice Agricole du Canton de Plouagat.

C. Site Internet de la Commune.

Monsieur le Maire fait le point du site internet de la commune dont Monsieur Daniel TALLEC est « l'administrateur ». Le site de la commune est une très bonne vitrine de la dynamique de la commune. Sur les moteurs de recherches, le lien du site arrive en premier choix des recherches sur Saint Péver. Le site est réactualisé plusieurs fois par semaine est utilisé aussi bien pour des informations sur la Mairie que sur les différentes associations et manifestations de la commune.

Monsieur le Maire souhaite que l'on accorde une subvention à Daniel TALLEC au titre des frais qu'il paye pour tenir ouvert le site internet et des divers services rendus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée accorde une subvention de 120 euros à Monsieur Daniel TALLEC.

D. Enquête publique - SMEGA.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique relative à une demande du SMEGA pour procéder à des travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau sur les bassins versants du Trieux vient de se terminer aujourd'hui dans notre Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée émet un avis favorable sur les travaux de restauration des cours d'eau sur les bassins versants du Trieux réalisés par le SMEGA.

Séance close à 21H30.

Vu pour être affiché à la Mairie le

A SAINT PEVER, le

Le secrétaire de séance

Guy MOISAN

Le Maire,

Jean JOURDEN